## RECTIFICATIFS

### Rectificatif à la directive 2013/59/Euratom du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants et abrogeant les directives 89/618/Euratom, 90/641/Euratom, 96/29/Euratom, 97/43/Euratom et 2003/122/Euratom

*(«Journal officiel de l'Union européenne» L 13 du 17 janvier 2014)*

Page 41, titre de l'annexe III

*au lieu de:* «Valeurs d'activité définissant les sources scellées de haute activité visées à l'article 4, point 43»,

*lire:* «Valeurs d'activité définissant les sources scellées de haute activité visées à l'article 4, point 41».